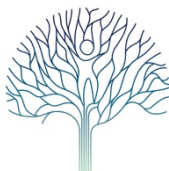


ENQUETE PUBLIQUE :

99% D'AVIS DÉFAVORABLES



BOIS LE ROI
ENVIRONNEMENT
& QUALITÉ DE LA VIE

Bois-le-Roi, le 27 avril 2021

Monsieur le Maire,

« 83% des intervenants considèrent que le village s'est déjà largement densifié avec les règles du PLU actuel, et qu'augmenter à marche forcée cette densification serait une erreur irréparable. »

Les résultats de l'enquête publique* sur la modification n°3 du PLU sont sans appel : plus de 500 contributions dont 99% des avis sont défavorables. « Une participation exceptionnelle et rarement rencontrée » selon le commissaire enquêteur.

Vous dites avoir entendu l'inquiétude des Bacots et vous retirez le périmètre d'attente (PAPAG) concernant le Quartier de la Gare. Nous en prenons acte. Vous suivez en cela l'avis du commissaire enquêteur :

« Le PAPAG est inadapté à une commune chargée d'histoire, un site arboré entre Seine et forêt, avec encore une biodiversité remarquable et exemplaire, qui ne peut pas et ne veut pas être transformée en cité-dortoir ».

Néanmoins, ni les Bacots, ni le commissaire enquêteur ne s'y sont trompés car le cœur de votre projet est bien la densification de la population de Bois-le-Roi.

Afin de parvenir à cet objectif, vous avez édicté de nouvelles règles d'urbanisme, qui, si elles s'appliquent, faciliteront l'urbanisation et modifieront définitivement le caractère de ce « village, qui séduit le visiteur tout d'abord par sa qualité arborée, mais aussi par la qualité architecturale de ses habitations sises au milieu de jardins verdoyants »

C'est dans le quartier de la Gare que se situe le **parc municipal emblématique des Chardonnerets** et la Maison des Associations, « qui ont été paradoxalement inclus dans ce PAPAG ».

Le parc du Château de Brolles est également un fleuron de notre commune avec ses grands arbres.

⇒ **Nous vous demandons de procéder sans attendre au classement de ces magnifiques espaces verts, afin de les rendre définitivement inconstructibles.**

L'OAP de la rue des Sesçois est en contradiction avec vos déclarations sur la biodiversité dans la mesure où vous prévoyez d'augmenter de 25% la surface constructible. Cela entraînerait ainsi l'abattage des arbres situés en fond de parcelle, et des risques d'inondations pour les constructions implantées en aval où le dénivelé est très important jusqu'à la Seine.

⇒ **Nous vous demandons de revenir sur la suppression de la bande de constructibilité de 30 mètres afin de préserver le caractère arboré du quartier sans densifier à outrance.**

Vous l'avez lu : « 83 % des contributeurs considèrent que le village s'est déjà largement densifié avec les règles du PLU actuel et qu'augmenter à marche forcée cette densification serait une erreur irréparable ». Et comme vous le savez, la densité de population de Bois-le-Roi est déjà la plus forte de la communauté de communes, après Avon.

Citons à nouveau le commissaire enquêteur : « Les contributeurs considèrent aussi et à juste titre que la densification n'est pas la seule solution, il y a aussi la réhabilitation des logements vacants : pourquoi concentrer dans un immeuble les nouveaux arrivants. L'éparpillement au sein de la population apparaît comme la meilleure solution »

Et plus encore : « Ils considèrent que le toilettage du règlement écrit du PLU tel qu'il est présenté est une manœuvre habile qui tend à favoriser une densification débridée et le rythme de division des terrains, qui inquiète. »

⇒ **Notamment pour les grandes parcelles, nous vous demandons de limiter la bande de constructibilité, de conserver ou d'imposer le retrait des bâtiments pour éviter leur alignement en bordure de rue. Les bâtiments doivent se découvrir à travers les arbres.**

La densification urbaine est le principal ennemi de la biodiversité, à laquelle vous vous dites désormais sensible. Certes, comme plusieurs autres communes de l'Agglomération dans le cadre du futur PLUi, vous faites réaliser un « ABC de la biodiversité », répertoriant la faune et la flore. Mais ce chantier prendra 3 ans dans le meilleurs des cas.

Or c'est de façon **urgente** qu'il faut protéger notre patrimoine naturel, d'une valeur inestimable, mais si fragile : **c'est le souhait de 84 % des contributeurs, qui déclarent que le respect de la biodiversité est leur motivation majeure face à la densification.**

On ne peut évoquer Bois-le-Roi sans parler des arbres, de ces grands arbres chers aux Bacots, et qu'admirent les visiteurs, à commencer par le commissaire enquêteur : « *Bois-le-Roi, un site très particulier en Ile de France, encore protégé des inondations et rafraîchi en été par de grands arbres si chers au Bacots, qui sont de fabuleux régulateurs.* »

Ces arbres, nous risquons de les voir disparaître si le rythme actuel d'abattage se poursuit, ainsi que les tailles radicales qui semblent la règle. Et les replantations de jeunes sujets, souvent condamnés par manque d'arrosage, ne sauraient compenser la suppression d'arbres centenaires mais en bonne santé. Le commissaire enquêteur suggère également d'imposer une « *demande d'autorisation de coupe d'arbres* », plutôt que la « *déclaration de coupe d'arbres* » qui a cours aujourd'hui.

⇒ **Nous demandons que vous mettiez en place une politique durable de l'arbre.**

Un autre point critique dans votre projet de modification de PLU concerne les propriétés des bords de Seine, « *joyaux de l'histoire de notre commune* ». Or, le choix des propriétés protégées est arbitraire et incohérent.

⇒ **Au-delà de la recommandation du commissaire enquêteur, nous demandons de protéger les bords de Seine sur des critères connus de tous.**

En répondant si nombreux à cette enquête publique, les Bacots ont dessiné les contours d'une commune pratiquant « *un réel art de vivre, avec jardins et vergers partagés entre voisins, entraide, convivialité, partage* ». Ils souhaitent une ville plus ouverte au tourisme "vert", à l'instar de Barbizon ou de Bourron-Marlotte. Bois-le-Roi a pour cela de nombreux atouts : la forêt de Fontainebleau, candidate au classement au Patrimoine Mondial de l'Unesco, l'agrément de la Seine, toute une palette d'activités sportives à pratiquer en toutes saisons.

Pourquoi notre commune ne serait-elle pas traitée avec autant d'égard que ces communes voisines ?

Monsieur le Maire, compte tenu du rejet massif par les Bacots et des réserves du commissaire enquêteur, il est urgent d'annuler cette Modification n°3 du PLU et de se concentrer sur l'élaboration du PLU intercommunal en intégrant les demandes exprimées pendant l'enquête.

Dans tous les cas, les habitants de Bois-le-Roi attendent de vous des actions concrètes dans ce sens. Ils sont déterminés à défendre leur cadre de vie et ne se satisferont pas de promesses vagues ni de déclarations d'intention, Ils vous demandent de les tenir informés des projets d'aménagement de leur commune et des décisions que vous comptez prendre en leur nom, et financer avec leurs deniers.

Le Conseil d'Administration
Association Bois-le-Roi Environnement

*Rapport complet du commissaire enquêteur disponible sur :
<https://www.pays-fontainebleau.fr/2020/11/24/enquetepublique16/>

**Un dossier complet est à lire sur notre site : www.blenvironnement.org
N'hésitez pas à nous interroger en nous écrivant par email à contact@blenvironnement.org**

Bulletin d'adhésion à l'association :

Pour adhérer, vous pouvez retourner ce coupon accompagné de votre chèque à l'adresse :

BLR Environnement – 72 avenue Foch – 77590 Bois-le-Roi

Notre association créée en 1991 dédiée à la protection de l'environnement est indépendante de toute municipalité actuelle ou future.

Seules vos cotisations nous permettent de développer nos projets. Nous vous remercions pour votre soutien.

Nom :

Prénom :

Cotisations

Adresse :

- de base : 16€ minimum

- de soutien : entre 50€ (soit 17€*) et 199€ (soit 68€*)

Code postal :

Commune :

- membre bienfaiteur : 200€ (soit 68€*) ou plus

e-mail :

Tél :

* après déduction fiscale



BOIS LE ROI
ENVIRONNEMENT
& QUALITÉ DE LA VIE

